



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 15 décembre 2016**

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procuration : 1
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
22/11/2016

Délibération n° C 2016-28

Rapport sur les ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2017

L'an deux mille seize, le quinze décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Arnaud GILLET, Directeur des Services du Cabinet du Préfet, représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Héléne PELISSARD, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants :

Excusé : Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Procuration : Monsieur Jean-Daniel MAIRE avait donné procuration à Madame Danielle BRULEBOIS.

Secrétaire de séance : Madame Christine RIOTTE.

Membres de droit à voix consultative

Madame le Médecin de classe normale Annabelle CARRON ; Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON, le Sergent-Chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département). Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier l'article L 1424-35 alinéa 1 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-29 du 29 octobre 2015 relative à l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2016 ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la commission des finances du 8 décembre 2016.

Le SDIS, comme les collectivités territoriales, est soumis à une préparation budgétaire intégrant une phase de débat d'orientations budgétaires (DOB) puis un vote du budget primitif annuel. Cependant, à la différence des collectivités, il doit s'inscrire dans une démarche destinée à permettre à ses principaux financeurs (Département, Communes et EPCI compétents) d'inscrire, dans leur propre budget les crédits nécessaires à son financement.

Ainsi, en application de l'article L 1424-35 du CGCT, il doit :

- adopter une délibération portant sur l'évolution prévisible de ses ressources et de ses charges, qui sera transmise au Conseil Départemental avant le vote de sa contribution ;
- adopter une délibération sur le montant prévisionnel des contributions des Communes et EPCI, avant le 31 décembre, car ce montant doit leur être notifié avant le 1er janvier de l'année concernée.

Les premiers éléments de réflexion ont été portés à la connaissance du Conseil Départemental et des membres du Bureau du Conseil d'Administration du SDIS lors de réunions préparatoires ou par des communications de documents financiers et budgétaires.

Le présent rapport portant sur l'évolution prévisible des ressources et des charges sera articulé en deux parties, la première portant sur les charges tant en fonctionnement qu'en investissement, la deuxième portant sur les ressources en fonctionnement et en investissement. Chaque partie sera conclue par une courte synthèse.

En préalable, il est cependant important de rappeler ci-après le contexte.

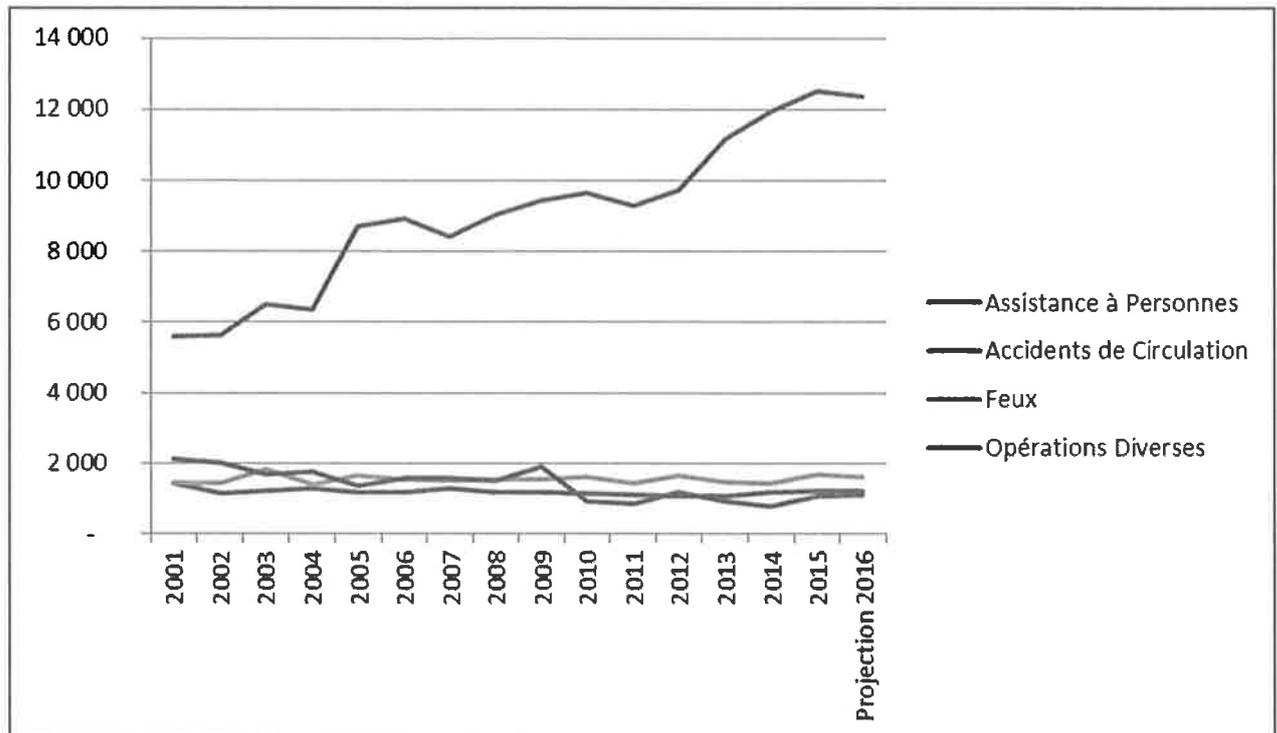
Le contexte :

1/ Les éléments de contexte externes :

Force est de constater que de nombreux éléments extérieurs viennent impacter l'activité du SDIS et par là même son coût :

- une sollicitation opérationnelle de plus en plus forte liée à l'évolution de la demande sociétale d'assistance et de secours,
- la nécessité de faire face aux carences des transports sanitaires et aux réorganisations des acteurs de la santé.

Ces éléments trouvent leur illustration ci-dessous :



De même, il convient de prendre en compte les contraintes budgétaires qui pèsent sur le Département, les Communes et EPCI, notamment avec la diminution des dotations qui va s'accroître dans les années qui viennent.

2/ Les éléments de contexte internes :

La préparation budgétaire 2017 s'inscrit également :

- dans la mise en œuvre de documents structurants tels que le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques et le Règlement Opérationnel,
- dans la mise en œuvre de plans pluriannuels d'investissement (construction et rénovation des casernes, acquisition de véhicules...) ou de fonctionnement (formation),
- dans la poursuite de la mise en œuvre du projet « convergence des données » qui permettra au service de s'inscrire dans un travail de plus en plus efficient,
- dans la prise en compte de la fragilité de la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires, notamment en journée semaine,
- dans la prise en compte de l'amenuisement des marges budgétaires de l'établissement, même si certaines mesures mises en place en 2015 ont porté leurs fruits en 2016.

Ces éléments doivent faire partie de la réflexion tout en cherchant à impacter le moins possible la qualité du service rendu au public, notamment dans l'opérationnel.

En résumé :

La préparation budgétaire 2017 s'appuie sur :

- le maintien de la maîtrise des dépenses et des charges à caractère général (malgré une rigidité des charges fixes sur certains des postes de ce chapitre),
- l'encadrement de la masse salariale, tant en ce qui concerne les personnels permanents que les Sapeurs-Pompiers Volontaires Actifs (SPVA) en veillant bien entendu à maintenir notre capacité opérationnelle, ou les Anciens Sapeurs-Pompiers Volontaires (ASPV),
- un effort d'investissement maîtrisé visant, d'une part à construire les bâtiments ou à acquérir les matériels indispensables à notre fonctionnement notamment opérationnel, d'autre part à ne pas alourdir de façon trop importante notre section de fonctionnement (par l'augmentation de la dotation aux amortissements).

I – Les charges prévisionnelles

Les dépenses de fonctionnement (hors frais financiers et amortissements)

	BP 2015	BP 2016	Perspectives 2017
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 877 064 €	2 767 246 €	2 896 485 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 834 874 €	12 363 387 €	11 881 000 €
<i>dont personnels permanent</i>	7 412 874 €	7 527 387 €	7 700 000 €
<i>dont sapeurs-pompiers volontaires</i>	2 960 000 €	3 685 000 €	3 200 000 €
<i>dont anciens SPV</i>	1 462 000 €	1 151 000 €	981 000 €
Chapitre 65 - Autres charges courantes	172 057 €	143 211 €	148 100 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Dépenses imprévues	- €	- €	100 386 €
TOTAL	14 886 995 €	15 276 844 €	15 028 971 €

Charges à caractère général

Le SDIS, après une diminution drastique des crédits consacrés au fonctionnement courant en 2016, les ramène peu ou prou à leur niveau de 2015 qui semble être un niveau bas à ne pas réduire encore. Le delta de 130 000 € environ provient essentiellement des sommes consacrées à la maintenance des véhicules (+ 38 800 €), aux infrastructures (+ 22 900 €), à l'informatique et aux transmissions (+ 25 810 €) (ce gestionnaire a diminué ses crédits de fonctionnement de façon constante et parfois très importante plusieurs années de suite), à la formation (+ 28 800) et au personnel (+ 8 750 €).

Notons également que la baisse du prix des carburants en 2016 pourrait ne pas perdurer du fait de l'accord des pays de l'OPEP pour diminuer leur production ; c'est pourquoi, les prévisions énergétiques devraient être maintenues à leur niveau de 2016.

Charges de personnel

1/ Personnels Permanents :

La somme indiquée pour les personnels permanents tient compte :

- de l'augmentation du point d'indice,
- des revalorisations de carrières à venir (PPCR catégorie C et A), ou récentes (filiale SPP : membres du SSSM),
- de la hausse des contributions retraites ou sociales.

Notons également que les réflexions déjà menées visant à réduire la masse salariale restent d'actualité, notamment :

- sur les réorganisations possibles lors de départs de personnels (mutation, retraite, fin de contrats...), et sur la nécessité de remplacement poste pour poste,
- sur le management des équipes, les avancements d'échelons et les promotions de grade.

2/ Sapeurs-Pompiers Volontaires :

a) SPV en activité :

La prévision 2017 est inférieure de 485 000 € à la prévision 2016, en effet, les retards de paiement constatés à fin 2015 seront totalement absorbés fin 2016 suite à :

- l'inscription de crédits supplémentaires accordés par le Département en 2016,
- les efforts de gestion consentis pour contenir le volume des indemnités SPV : formation, manœuvres, permanence opérationnelle, sujétions diverses.

b) Anciens SPV :

Un plan de rattrapage du montant de l'Allocation de Vétérance avait été décidé en 2011 (20 % par an pendant 5 ans si les finances le permettaient). Compte tenu de la contraction des marges de manœuvre, ce rattrapage avait cessé après 3 ans (et 60 % déjà couverts). Il est proposé de reprendre le rattrapage en ajoutant 30 000 € à compter de 2017.

Pour ce qui concerne la PFR, il a été décidé, au niveau national de sortir du système de gestion par un organisme extérieur (CNP), générant une réduction des crédits de près de 300 000 € en 2017 et de revenir en flux budgétaire, c'est pourquoi les sommes consacrées aux versements directs en faveur des ASPV ont été augmentées de 289 000 €, même si pour l'instant, faute d'informations supplémentaires, le chiffrage de ce flux budgétaire reste difficile à anticiper.

Les annuités d'emprunts

	BP 2015	BP 2016	Perspectives 2017
Chapitre 66 - Paiement des intérêts	240 568 €	209 300 €	179 000 €
Chapitre 16 - Remboursement du capital	480 650 €	481 620 €	482 273 €
TOTAL	721 218 €	690 920 €	661 273 €

Au 1^{er} janvier 2016, le SDIS sera endetté à hauteur de 6 138 000 € pour un capital initial emprunté de 10 359 500 €.

La diminution constatée du montant des intérêts tient à deux phénomènes, d'une part leur diminution naturelle au fur et à mesure de la diminution du capital restant dû, d'autre part à la fixation d'un emprunt sur un taux variable (Euribor 6 mois) après une première période de 10 ans.

La dette du SDIS est saine et correspond à une classification 1A sur la Charte Giesler.

Il faut noter que nombre d'emprunts portés par le SDIS font l'objet d'un remboursement des annuités soit par le Département, soit par les Communes et EPCI. Il s'agit des emprunts contractés pour la construction de casernes neuves. Ainsi, en 2015, sur une annuité de 721 218 €, une somme totale de 498 595 € est remboursée au SDIS.

Ajoutons que le profil d'extinction de la dette actuelle est très graduel.

Situation particulière des amortissements et de leur neutralisation

	BP 2015	BP 2016	Perspectives 2017
Dép. Fct. - Dotation aux amortissements	2 793 755 €	2 855 755 €	3 100 755 €
Rec. Fct. - Neutralisation des amort.	404 000 €	452 561 €	450 000 €
COUT REEL EN FONCTIONNEMENT	2 389 755 €	2 403 194 €	2 650 755 €

La dotation aux amortissements (dépense de fonctionnement) est une opération d'ordre destinée à permettre le renouvellement des équipements structurants.

La neutralisation des amortissements (qui n'est possible que sur l'amortissement des bâtiments) permet d'atténuer l'impact de la dotation sur la section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement (hors frais financiers et amortissements)

	BP 2015	BP 2016	Perspectives 2017
Dépenses courantes :	2 993 525 €	3 874 213 €	3 756 166 €
Véhicules	1 100 000 €	1 249 000 €	1 255 000 €
Matériel	506 703 €	673 693 €	699 195 €
Habillement	201 000 €	186 000 €	211 000 €
Immobilier	292 300 €	304 950 €	657 300 €
Autres (capital emprunts, neutral. amort.)	893 522 €	1 460 570 €	933 671 €
Construction ou rénovation d'immobilier :	1 880 000 €	3 434 392 €	916 500 €
Caserne d'Andelot en Montagne	170 000 €	379 000 €	36 500 €
Caserne de Chaux-Orchamps	- €	- €	30 000 €
Caserne des Combes	- €	- €	350 000 €
Caserne des Rousses	25 000 €	372 000 €	100 000 €
Caserne de Lons le Saunier + Pôle Logistique	- €	- €	400 000 €
Caserne de Lons le Saunier	200 000 €	2 675 000 €	- €
Pôle logistique	65 000 €	2 624 €	- €
Caserne de Dole	1 201 000 €	- €	- €
Caserne de Chaussin	18 000 €	- €	- €
Caserne de La Bienne	201 000 €	5 768 €	- €
TOTAL	4 873 525 €	7 308 605 €	4 672 666 €

Ces inscriptions, qui nécessitent encore des arbitrages, correspondent, notamment en ce qui concerne l'immobilier, au lancement des opérations les plus avancées pour l'instant. Les sommes inscrites pour la Caserne de Lons-le-Saunier pourraient être augmentées et une inscription de crédits pour la caserne d'Arbois pourrait intervenir au stade du Budget Primitif, en fonction de l'état d'avancement des deux projets. En outre, des crédits pourraient également être inscrits Pour ce qui concerne les autres postes de dépenses, les crédits s'inscrivent dans la continuité des programmes de renouvellements pour certains d'entre eux ou correspondent à des travaux ou des acquisitions programmés.

Synthèse des charges prévisionnelles totales par section

	BP 2015	BP 2016	Perspectives 2017
Dépenses réelles de fonctionnement	14 886 995 €	15 318 475 €	15 028 971 €
Emprunts (frais financiers)	240 568 €	209 300 €	179 000 €
Dotations aux amortissements	2 793 755 €	2 855 755 €	3 100 755 €
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	17 921 318 €	18 383 530 €	18 308 726 €
Equipements	3 986 003 €	6 374 424 €	3 740 393 €
Emprunts (capital)	480 650 €	481 620 €	482 273 €
Neutralisation des amortissements	406 872 €	452 561 €	450 000 €
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	4 873 525 €	7 308 605 €	4 672 666 €

II - Les ressources prévisionnelles

Les recettes de fonctionnement

	BP 2015	BP 2016	Perspectives 2017
Contribution du Département	7 634 548 €	7 824 548 €	7 824 548 €
Contribution des Communes et EPCI	8 849 373 €	8 849 373 €	8 849 373 €
Autres ressources de fonctionnement	1 030 525 €	1 258 446 €	1 184 805 €
Ressources en provenance de l'investissement	406 872 €	451 163 €	450 000 €
TOTAL des RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 921 318 €	18 383 530 €	18 308 726 €
TOTAL des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 921 318 €	18 383 530 €	18 308 726 €

Les ressources de fonctionnement du SDIS sont constituées à 96 % des contributions (Département, Communes et EPCI).

Les 4 % restants proviennent :

- de paiements d'interventions et donc correspondent essentiellement au remboursement de sommes engagées dans le cadre de l'activité opérationnelle (carences des transporteurs sanitaires privés, missions SAMU, prestations payantes...) impliquant corrélativement des lignes de dépenses (indemnités aux SPV et charges générales),
- de remboursements d'emprunts contractés pour le compte du Département, des Communes et EPCI (comme ci-dessus, il y a donc une dépense de même montant),
- d'écritures internes ramenant certaines sommes de l'investissement vers le fonctionnement.

A ce jour, le projet de Budget, encore en cours de réflexion est excédentaire de 54 266 € en section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement

	BP 2015	BP 2016	Perspectives 2017
Recettes ordinaires (FCTVA et FAI)	490 000 €	900 000 €	300 000 €
Financement des casernes	1 589 770 €	2 312 850 €	1 208 700 €
Emprunts (pour équilibre ou financement des bâtiments)	- €	1 240 000 €	63 211 €
Amortissements	2 793 755 €	2 855 755 €	3 100 755 €
TOTAL des RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 873 525 €	7 308 605 €	4 672 666 €
TOTAL des DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 873 525 €	7 308 605 €	4 672 666 €

Les ressources d'investissement du SDIS sont constituées, pour la plus grande partie, des amortissements et du financement des casernes par les contributeurs.

Le reste provient essentiellement :

- d'une part, du FCTVA (inscription à hauteur de 300 000 € au BP 2016), en diminution de 900 000 € par rapport à 2016 (qui enregistrait l'encaissement du FCTVA de la caserne du Grand Dole) et d'emprunts qui peuvent être réalisés ou non en fonction de l'avancement des projet (1 240 000 € en 2016 non réalisés et 63 211 € inscrits à ce stade).
- d'autre part, d'écritures internes ramenant certaines sommes du fonctionnement vers l'investissement, soit les amortissements.

Synthèse

Le constat de 2015 perdue, malgré les démarches d'optimisation du fonctionnement entreprises depuis plusieurs années, les dépenses de fonctionnement ont continué d'augmenter :

- par les dépenses du personnel permanent (GVT, promotions, recrutements...)
- par les dépenses du personnel volontaire : (augmentation du taux et du montant global des indemnités versées, augmentation de l'activité opérationnelle, augmentation des manœuvres...), malgré une diminution apparente en 2017 par rapport à 2016, mais il convient ici de rappeler que 2016 avait enregistré une hausse exceptionnelle pour faire face aux indemnités SPV 2014 et 2015 dont le paiement avait dû être différé faute de crédits suffisants (comparés à 2015, les crédits consacrés aux personnels volontaires actifs augmentent de 240 000 €).

On peut toutefois noter que les dépenses inscrites au titre des anciens sapeurs-pompiers volontaires sont en diminution compte tenu de la sortie du système PFR actuel. Des textes devraient être adoptés prochainement pour la mise en place de la PFR dite 2 (PFR2).

- mais également par les dépenses d'ordre que sont les amortissements.

A ce jour, les dépenses ordinaires ont atteint un point bas qui semble ne plus pouvoir diminuer. Seules des mesures structurelles permettront de continuer à contenir voire de faire baisser les dépenses de fonctionnement :

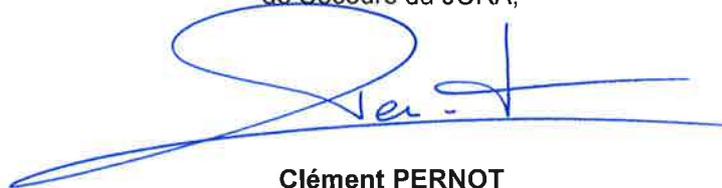
- réflexion sur la permanence opérationnelle,
- réflexion sur la politique RH,
- réflexion sur l'investissement matériel,
- renforcement des partenariats, des coopérations ou des mutualisations avec les services du Département ou encore avec les SDIS limitrophes.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'adopter le rapport sur l'évolution des ressources et des charges du SDIS prévisibles pour l'exercice 2017.

DECISION N° C 2016-28 DU 15 DECEMBRE 2016

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport présenté sur l'évolution des ressources et des charges du SDIS prévisibles pour l'exercice 2017.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 23 DEC. 2016
Affiché le 27 DEC. 2016
Publié au RAA du 4^{ème} trimestre 2016